



Genève, le 21 mars 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département des infrastructures (DI) et du Pôle métropolitain du Genevois français

Hé!Léman: inauguration d'un système de bornes pour faciliter le covoiturage

Le covoiturage est une solution simple et efficace pour diminuer le nombre de voitures présentes sur les routes et ainsi limiter les périodes de congestion du trafic. Pour encourager les pendulaires transfrontaliers, qu'ils soient conducteurs ou passagers, à partager leur trajet avec un tiers, un système de bornes de covoiturage a été inauguré le 21 mars 2019, sur l'axe Valleiry – Viry – Genève. Le dispositif facilite la mise en relation entre les personnes et doit participer au désengorgement des douanes, notamment celles des localités du sud du canton.

Commander un trajet en covoiturage sur l'axe Valleiry – Viry – Genève est désormais simple comme l'envoi d'un SMS. Une ligne de covoiturage dynamique transfrontalière a été inaugurée le 21 mars 2019. Quatre bornes placées en des lieux stratégiques, notamment sur le site du nouveau P+R gratuit de Viry, mettent en relation, en temps réel, les personnes souhaitant covoiturer et les conducteurs prêts à les prendre en charge. Ce nouveau service, baptisé *Hé!Léman*, est une solution mise en œuvre conjointement par le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Etat de Genève.

Trajets gratuits pendant un an

Un trajet est commandé en envoyant un code par SMS qui précise la région de destination souhaitée (par exemple, Genève-Centre ou zone industrielle de Plans-les-Ouates). Cette destination s'affiche sur la borne et un conducteur cheminant dans cette direction peut alors se proposer de prendre en charge le demandeur. Les deux parties s'entendent ensuite sur un lieu de dépose précis. Les bornes de prise en charge ont été installées, côté français, à Valleiry-Espace Fol, Viry-Eglise, Viry-P+R et, côté suisse, à Confignon-Croisée, sur la route de Chancy. A noter que l'envoi du SMS est non surtaxé et qu'aucune inscription n'est nécessaire pour profiter du service.

La solution *Hé!Léman* peut notamment être utilisée en complément au réseau de transports publics, plusieurs bornes se trouvant à proximité directe d'un arrêt de bus ou de la ligne du tram 14 des TPG. Par ailleurs, afin d'inciter les personnes intéressées à jouer le jeu du covoiturage, les trajets seront gratuits pour les passagers pendant un an. Les conducteurs, eux, pourront empocher 2€ par trajet, avec un maximum de 4€ par jour, financés par le Pôle métropolitain du Genevois français pendant la première année.

Hé!Léman fait partie des mesures définies dans la [Lettre d'intention sur le trafic aux petites douanes](#), signée en janvier 2018 (voir ci-dessous), qui vise à limiter le trafic de transit

enregistré dans les localités du sud du canton, notamment Avusy, Chancy, Perly-Certoux et Soral.

Le réseau *Hé!Léman* pourra ensuite être étendu à d'autres régions de l'agglomération du Grand Genève.

Des solutions pour fluidifier le trafic aux douanes

Le projet *Hé!Léman* s'inscrit dans une volonté large de faire la promotion du covoiturage. Dans une [Lettre d'intention sur le trafic aux petites douanes](#) signée en janvier 2018, partenaires français et suisses se sont engagés à mettre en place des solutions concrètes pour limiter la circulation aux passages frontières du sud du canton notamment. En effet, face à la surcharge récurrente observée sur les axes de Bardonnex et de Thônex-Vallard, une partie du trafic pendulaire se déverse sur des routes secondaires, créant des nuisances dans des villages qui ne sont pas adaptés pour l'accueillir.

Afin de limiter ces passages, [deux nouvelles lignes de bus transfrontalières ont été créées](#), de nouveaux P+R ont été ou vont prochainement être inaugurés et les outils permettant la mise en relation des personnes souhaitant covoiturer sont développés, via la plateforme covoiturage-leman.org. En outre, une voie dédiée au covoiturage est en service à la douane de Thônex-Vallard depuis octobre 2018 et [des places de stationnement réservées aux covoitureurs sont proposées dans certains P+R genevois, de même que des abonnements avantageux spécifiques](#). Enfin, la mise en service intégrale du réseau ferroviaire transfrontalier Léman Express, le 15 décembre 2019, viendra renforcer ce dispositif.

La Lettre d'intention fixe des objectifs chiffrés en matière de réduction des flux de circulation. Si ceux-ci ne sont pas atteints d'ici la fin 2019, de nouvelles mesures, plus contraignantes, pourraient être envisagées, comme l'ouverture des douanes concernées aux seuls covoitureurs, bus, deux-roues et piétons pendant les heures de pointe.

Pour tout complément d'information:

- **DI:** Mme Chrystelle Charat, directrice de projets stratégiques et transversaux, l'office cantonal des transports, T. +41 22 546 78 27;
- **Pôle métropolitain du Genevois français:** M. Ludovic Antoine, responsable mobilité, T. +33 6 75 37 08 68.